



Testament non conforme à sa lecture

Par **Marie 14**, le **31/03/2024** à **17:23**

Bonjour, Lors du décès de mon père, un testament déposé par lui-même chez son notaire, nous a été lu à son domicile lors d'un inventaire. Nous n'étions pas au courant qu'un testament existait et le notaire ne nous a pas informés qu'une lecture sera faite ce même jour. Il nous a tout simplement communiqué 2 mois et demi après son décès qu'un testament était à son étude. La lecture étant faite nous sommes restés dans l'attente que cette succession se réalise comme convenue dans les dernières volontés de mon père.

Rien ne s'est passé pendant des mois voire des années. Nous avons donc décidé malgré nos relances de demander la photocopie du testament. À notre surprise, ce testament ne reflétait plus la lecture qui en avait été faite 2 ans auparavant. Ce qui nous interpelle c'est ce tampon d'acte à la minute qui se trouve sous l'écriture des premières lignes. L'écriture semble avoir été grossie par dessus ce tampon. Des phrases ont tout simplement été retirées. Après l'avoir remis à 2 avocats qui ont effectivement trouvé que tout cela était étrange, ont tout simplement refusé d'aller plus loin. Pour nous, ce testament semble avoir été modifié. Comment faire pour prouver que la lecture ne reflète pas la copie qui nous a été adressée? et comment démontrer que ce tampon est sous l'écriture des premières phrases?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Marie 14

Par **Marck.ESP**, le **31/03/2024** à **20:58**

Bienvenue

S'il s'agit d'un testament olographe, il faut voir un graphologue.

Est-il possible qu'il y ait eu un testament postérieur au premier ?

Par **Rambotte**, le **01/04/2024** à **20:46**

Bonjour

Se pose aussi la question de la preuve de ce que vous avez entendu il y a deux ans, lors de la lecture orale par le notaire. Puisque nous comprenons que vous ne l'avez pas lu, mais qu'il vous a été lu.